

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 décembre 2013

Le vingt-sept décembre deux mil treize, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, René Pois-Pompée. Les convocations ont été envoyées le vingt et un décembre deux mil treize.

Membres en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 12 Procurations : 2 Votants : 14.

Odile Chabert est désignée secrétaire de séance, **à l'unanimité**.

Le procès-verbal de la réunion du vingt-quatre octobre deux mil treize est adopté après la modification suivante, **à l'unanimité** :

10 - Informations diverses « *Urbanisme* », remplacement des termes « intégration du lotissement » par « intégration de la voirie du lotissement » et des termes « l'espace communal » par « le domaine public communal ».

SOMMAIRE

Finances : attribution des subventions aux associations ; autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 ; indemnité d'élagage et abattage de noyers (Laissaud) par Réseau de transport d'électricité (RTE) ; convention de maintenance avec iKam SAS pour la vidéosurveillance.

Administration générale : dénomination de la salle polyvalente.

Travaux : travaux AEP La Serve / Les Bretonnières - approbation de l'APS.

Intercommunalité : rapport d'activité 2012 de la communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) ; rapport annuel 2012 du Syndicat d'assainissement du Bréda (SABRE).

Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire.

Informations diverses.

Finances

1 - Attribution des subventions aux associations

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer :

- une subvention de 200,00 € pour l'Harmonie Les Enfants de Bayard, compte tenu de sa participation à la cérémonie commémorative du 8 Mai et au concert de la fête de la musique qui a clôturé la kermesse de l'école ;
- une subvention de 150,00 € à chacune des associations suivantes : l'ANACR et la FNACA, compte tenu de leur participation aux cérémonies commémoratives.

Par 9 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 800,00 € pour l'association Arcade, dans le cadre de la convention de coopération décentralisée et l'organisation de rencontres sur la commune :

- mardi 9 avril 2013, salle polyvalente : soirée « Le Mali du nord au sud » avec projection de deux films, *Lere, la bataille de l'eau* et *Fanta, le quotidien d'une petite fille de la brousse malienne*, en présence de Moussa Diakite, chef de projet Arcade-Mali ;
- vendredi 11 octobre 2013, dans la classe du directeur de l'école : film sur *L'Égalité Femme-Homme dans un projet de développement*, avec le soutien de la région Rhône-Alpes.

2 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1.

Considérant que le budget primitif de la commune peut être porté jusqu'au 30 avril 2014.

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart

des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser monsieur le maire engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du budget primitif de l'année 2014 :

Ouverture de crédits	Budget total voté 2013	25 %
202 - Élaboration PLU - opération 137	67 200,00 €	16 800,00 €
2315 - Travaux Les Rojons - opérations 139 et 13	132 180,00 €	33 045,00 €
2315 - Travaux AEP Les Rojons Répidon - opération 16	76 410,00 €	19 102,50 €
2315 - Préau et sanitaires - opération 142	124 610,00 €	31 152,50 €
2315 - Travaux Le Vieux-Saint-Maximin - opérations 143 et 15	117 600,00 €	29 400,00 €
	TOTAL	129 500,00 €

Arrivée de D. Buissard ce qui ramène à 13 le nombre des présents et à 15 celui des votants.

3 - Indemnité d'élagage et abattage de noyers (Laissaud) par Réseau de transport d'électricité (RTE)

Réseau de transport d'électricité (RTE), service d'Électricité de France (EDF), doit effectuer des travaux d'élagage et d'abattage afin d'assurer la sécurité de la ligne 63 kV « Grande Île Pontcharra » sur la commune de Laissaud. Huit noyers appartenant à la commune sont concernés. RTE propose une indemnisation de 200,00 € par noyer, soit 1 600 €.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve ce décompte d'indemnisation ;
- autorise le maire à signer tout acte y afférent.

4 - Convention de maintenance avec iKam SAS pour la vidéosurveillance

Dans le cadre de la mise en place de la vidéosurveillance, monsieur le maire présente la convention de maintenance (intervention en 48 heures en cas de défaut, visite annuelle de contrôle avec remplacement des consommables y compris la batterie) avec iKam SAS pour un coût annuel de 300 €.

Par 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal :

- approuve cette convention ;
- autorise le maire à signer tout acte y afférent.

Administration générale

5 - Dénomination de la salle polyvalente

À l'unanimité, le conseil municipal propose de demander à Marie-Louise Spezini l'autorisation de dénommer la salle polyvalente : « salle Marie-Louise ».

Travaux

6 - Travaux AEP La Serve / Les Bretonnières - approbation de l'APS

Monsieur le maire rappelle que dans sa séance du 11 septembre 2013, le conseil municipal a adopté le dossier technique et l'estimatif du projet de mise en conformité des captages de La Combe et de La Serve. Il présente les travaux d'extension du réseau AEP La Serve / Les Bretonnières.

Ce projet est estimé à 52 250,00 € HT soit 62 514,00 € TTC.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le dossier technique dont l'estimatif comprend :

travaux préparatoires	4 030,00 €
voirie et bordures	22 815,00 €
eau potable	25 250,00 €

Total HT

TVA 20 %

Total TTC

- sollicite l'inscription de l'opération au programme de financement de l'État, de la région ou du département pour l'attribution de subventions au taux maximal ;

- charge monsieur le maire de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation du projet, notamment la signature des contrats de prêts et pièces des marchés à intervenir, les dossiers de demande d'autorisation d'exécution et de servitudes éventuels.

Intercommunalité

7 - Rapport d'activité 2012 de la communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG)

La communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) nous a transmis son rapport d'activité 2012. Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication devant le conseil municipal.

Il décrit les faits marquants pour 2012 en matière :

- d'économie (seize zones d'activités), d'emploi et de tourisme ;
- de solidarité avec les lieux d'accueil enfants parents comme celui de Pontcharra, ou le centre de planification comme Agathe ;
- de transports et déplacements (lancement du PDU, signalétique renforcée, aménagement des arrêts pour les rendre accessibles, autopartage *Cité lib* à Pontcharra et à Crolles...) ;
- de culture (subventions, espace Aragon...) et sport (coupe Icare, subventions, équipements sportifs intercommunaux comme le gymnase Maurice Cucot à Pontcharra, nouvelle piste d'athlétisme à Villard-Bonnot...) ;
- d'enfance jeunesse (intégration de quatre nouveaux multi-accueils, classes de découverte à Saint-Maximin, et soutien aux actions jeunes pour les communes avec collège et lycée, comme Pontcharra...) ;
- d'aménagement du territoire (travaux des ateliers relais d'Eurekalp, études pour la maison Roulet à Villard-Bonnot, adoption du SCOT, diagnostic et appel d'offres pour les travaux de mise en sécurité du site de Moulin-Vieux, acquisitions foncières, programme local de l'habitat...) ;
- d'environnement (contrat de rivière, gestion des déchets, agenda 21 et plan climat...).

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité 2012 de la CCPG.

8 - Rapport annuel 2012 du Syndicat d'assainissement du Bréda (SABRE)

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, les syndicats d'assainissement ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Plusieurs points ressortent du rapport 2012 :

Les volumes d'eaux usées facturés à la commune de Saint-Maximin sont en augmentation (16 917 m³ en 2012 contre 16 209 m³ en 2011). Le SABRE enregistre une baisse globale des volumes facturés d'eaux usées sur l'ensemble des communes, passant de 956 800 m³ à 943 400 m³.

La station d'épuration de Pontcharra a reçu un volume total de 985 517 m³ en 2012, avec un volume moyen journalier de 2 693 m³, soit 41,4 % de la capacité nominale de traitement par temps sec.

La qualité de l'eau traitée est très bonne sur l'ensemble des paramètres, avec de très bons rendements épuratoires.

Le tarif moyen de transport et de traitement facturé par le SABRE aux communes est passé de 0,82 €/m³ en 2011 à 0,62 €/m³ en 2012 compte tenu de la baisse des investissements du SABRE.

La charge polluante traitée correspond à 13 616 équivalent/habitant, pour une charge capacité de traitement de 28 000 éq/hab. Cette charge polluante a augmenté de 35 % depuis 2008.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport annuel 2012 du SABRE.

9 - Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire

- 29 octobre 2013 (décision 022-2013) : signature de l'avenant n° 1 pour la mission de coordination SPS (catégorie 3) pour la création d'un préau et de sanitaires de la SARL JCM Concept (90, impasse de la Galoppaz 73000 Montagnole), pour un montant de 60,00 € HT, pour un coût total de la mission qui se monte à 948,00 € HT, soit 1 133,81 € TTC ;
- 31 octobre 2013 (décision 023-2013) : signature de l'avenant n° 1 de CROUZET maçonnerie rénovation CMR (43, avenue Louis Gerin 38580 Allevard), pour un montant de 780,00 € HT, soit 932,88 € TTC, pour un coût total de travaux qui semonte à 7 916,00 € HT, soit 9 467,54 € TTC ;

- 22 novembre 2013 (décision 024-2013) : signature de la proposition commerciale pour la fourniture et la pose de portails et grillages pour 1 500 m (ensemble des captages) de Jean-Marc BOUCHET paysagiste (Saint-Maximin-le-Vieux 38530 Saint-Maximin), pour un montant de 38 315,00 € HT, soit 45 978,00 € TTC ;
- 25 novembre 2013 (décision 025-2013) : signature de la proposition commerciale de la SARL ROULET (24, rue Irvoy 38000 Grenoble) pour la reproduction du dossier PLU suite à son arrêt par le conseil municipal du 24 octobre 2013 pour un montant de 2 579,83 € HT, soit 3 085,48 € TTC ;
- 20 décembre 2013 (décision 026-2013) : signature du contrat de services de la société ANTI NUISIBLES SERVICES (50 lot. Le Magnon 73240 Saint-Genix-sur-Giers) pour la dératisation (tous types rongeurs) pour un coût annuel de 500,00 € HT, soit 600,00 € TTC (révisable annuellement selon l'indice « Frais et services divers » paraissant au *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, comprenant deux interventions (semestrielles), à compter du 1^{er} janvier 2014.
La mise en place du dispositif s'élève à 180,00 € HT, soit 216,00 € TTC, la première année uniquement, en plus du coût annuel ;
- 20 décembre 2013 (décision 027-2013) : signature du contrat de services de la société ANTI NUISIBLES SERVICES (50 lot. Le Magnon 73240 Saint-Genix-sur-Giers) pour la désinsectisation (moustiques) pour un coût annuel de 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC (révisable annuellement selon l'indice « Frais et services divers » paraissant au *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, comprenant deux interventions (semestrielles), à compter du 1^{er} janvier 2014.

10 - Informations diverses

Scolaire

Un point est fait sur la réforme des rythmes scolaires et notamment l'anticipation à la formation BAFA d'animateurs pour la prochaine rentrée scolaire suite aux suggestions des communes ayant déjà instauré la réforme en 2013 (prise en charge financière de cette formation contractualisée avec la commune).

Intercommunalité

Communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) : un point est fait sur quelques dossiers en cours : le plan de déplacement urbain (PDU), Cinétoiles, les médiathèques têtes de réseau, la mise en place des conteneurs semi-enterrés (qui ne nous concerne pas directement, la commune étant membre du SIBRECSA pour cette compétence et n'étant pas obligée actuellement d'en implanter sur son territoire). Une réunion de la commission locale d'insertion (CLI) des agriculteurs se déroulera prochainement sur la commune.

Environnement

Marais d'Avallon : un point est fait sur son entretien par l'association Avenir et les ateliers d'insertion professionnelle (AIP) et l'intervention d'un membre de l'association Grésivaudan nord environnement (GRENE) de La Terrasse venu demander l'arrêt des travaux sur les souches sèches.

Finances

BP 2014 : rappel de l'échéance du 31 janvier pour les demandes budgétaires des commissions et les bilans des associations.

Fiscalité liée à l'urbanisme : souhait qu'une note d'information soit adressée aux personnes déposant une déclaration préalable ou un permis de construire précisant le montant de ce à quoi seront redevables, notamment en matière de taxe d'aménagement et de participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC).

Facture d'eau : il est suggéré de mettre en place deux facturations d'eau sur la commune (acompte puis solde).

Communication

Livre *Nos Anciens racontent Saint-Maximin* : à ce jour commande de quatre-vingt-cinq puis de cinquante exemplaires. Une nouvelle commande sera passée en fonction des réservations qui seront prises courant janvier 2014.

Travaux

Les Rippelets : suite au vent, revoir la fixation du double lampadaire.

Avallon : tuiles à remettre sur le toit de la grange. Problème du camion de collecte des ordures ménagères qui ne peut pas passer si une voiture est garée.

René POIS-POMPÉE : présent

Gérard MATHON : présent

Gérard BRICALLI : présent

Jean-Pierre CHENEVIER : présent

Gilbert KIEZER : présent

Arlette AGUETTAZ : présente

Patrick CERIA : présent

Jacques VIRET : présent

Emmanuel GILBERT : présent

Denis BUISSARD : présent à partir du 3)

Pierre FOUILLET : absent, donne procuration à G. Kiezer

Françoise DE BOCK : absente, donne procuration à A. Aguettaaz

Louis PAQUET : présent

Laurent AUGUSTIN : présent

Odile CHABERT : présente.